

**BULLETIN OFFICIEL D'INSCRIPTION
ORGANISME PUBLIC
ÉDITION 2023**

LES TROPHÉES DE LA COMMUNICATION[®]

IMPORTANT ! Ce document doit être obligatoirement adressé par email ou par courrier, avant le lundi 09 octobre 2023 (23H59), dûment rempli, signé avec le cachet de la structure s'inscrivant, à :

contact@trophees-communication.fr

ou

**Les Trophées de la Communication
Popcom Event - babel community
954 avenue Jean Mermoz
34000 Montpellier**

RENSEIGNEMENTS

Nom de la structure et adresse complète :	
Rubrique professionnelle	<input type="checkbox"/> Ville <input type="checkbox"/> Organisme local <input type="checkbox"/> Organisme départemental <input type="checkbox"/> Organisme d'enseignement <input type="checkbox"/> Organisme régional <input type="checkbox"/> Organisme national <input type="checkbox"/> Office de tourisme <input type="checkbox"/> Autre :
N° de bon de commande ou référence à indiquer sur la facture (si nécessaire) :	
Nom du contact : (nom de la personne chargée du suivi du dossier)	
Fonction :	
Email direct :	
Téléphone direct :	
Nombre d'habitants :	
Site internet 1 : (uniquement si vous présentez un site au concours)	
Site internet 2 : (uniquement si vous présentez un 2ème site au concours)	
Code d'accès : (si nécessaire pour accéder au site)	

COMMUNICATION «COUP DE COEUR» DE L'ANNÉE - HORS CATÉGORIE

Les structures qui inscriront au moins 3 projets participeront automatiquement et sans frais supplémentaires au prix «hors catégorie» de la «Communication de l'année 2023» qui récompensera la structure avec la communication «coup de cœur» de l'année.

DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS

Ce document doit être adressé
avant le lundi 09 octobre 2023 (23H59)



CATÉGORIES

Choisissez les catégories souhaitées et reporter ensuite le nombre de catégories sélectionnées. Si vous souhaitez présenter deux projets différents dans une même catégorie, inscrivez «2» dans la case correspondante.

- 05- Meilleur site internet de e-commerce
- 06- Meilleur site Internet de tourisme
- 07- Meilleur site Internet d'administration (administration locale, départementale, régionale, nationale, enseignement ou autre organisme public)
- 08- Meilleur site Internet des mairies de moins de 10.000 habitants
- 09- Meilleur site Internet des mairies de plus de 10.000 habitants
- 10- Meilleure action de communication sonore *Nouveau !*
(audio, podcast, identité sonore, voix-off, jingle)
- 11- Meilleure action de communication créative / innovante / virale *Nouveau !*
- 12- Meilleure application ou expérience digitale
- 14- Meilleure réalisation audiovisuelle réalisée par un organisme public
- 16- Meilleure réalisation d'édition réalisée par un organisme public (plaquette institutionnelle, rapport d'activité, bulletin d'information, guide...)
- 17- Meilleur bulletin municipal des mairies de moins de 10.000 habitants
- 18- Meilleur bulletin municipal des mairies de plus de 10.000 habitants
- 20- Meilleur magazine d'information réalisé par un organisme public
- 22- Meilleure campagne de publicité réalisée par un organisme public
- 23- Meilleure action de communication responsable / sociétale /environnementale
- 25- Meilleure action de communication événementielle réalisée par un organisme public
- 26- Meilleure campagne de relations presse / influence / encart publicitaire
- 27- Meilleure identité visuelle (logotype, charte graphique, identité de marque, packaging, branding...)
- 28- Meilleure action de communication interne
- 29- Meilleure action de communication sur les médias sociaux
- 31- Meilleure action de communication sur un thème précis réalisée par un organisme public
- 32- Meilleure communication globale

Nombre total de catégories souhaitées pour ce client :

INSCRIPTION 2023



Pour la présentation de vos projets, veuillez joindre une fiche de synthèse (en annexe de ce bulletin d'inscription) pour chaque projet ainsi que tous les documents nécessaires au vote du jury (vidéo, présentation, imprimés, reportages, articles de presse, photos, magazines, guides...).

Veuillez noter que ces documents ne seront pas restitués.

Vous pouvez les adresser après votre bulletin d'inscription. Toutefois tous les travaux devront être adressés par email ou par courrier au plus tard le lundi 09 octobre 2023 avant minuit.

Les frais d'inscription s'élèvent à **229 euros HT** par catégorie ou projet présenté.

Ne réglez rien aujourd'hui ! Vous recevrez une facture ultérieurement. Pour les organismes publics, merci de nous préciser vos références de bons de commandes s'il y a lieu.

Je soussigné(e) Mme, M. :
Fonction :
déclare inscrire ce jour (nom de l'établissement ou de l'organisme) :
.....
aux Trophées de la Communication.

Je déclare être habilité à prendre des décisions et à engager à ce titre la structure ci-dessus mentionnée, avoir été informé(e) et accepter que l'organisateur des Trophées de la Communication puisse utiliser par tous les moyens de communication, l'image des lauréats.

Je déclare avoir pris connaissance et accepter sans réserve le règlement des «Trophées de la communication » consultable sur le site Internet des Trophées de la communication (<http://www.trophees-communication.com/reglement>) ou par courrier sur demande.

Fait à :

Le : /..... /.....

Signature du responsable

Cachet

IMPORTANT !

Bulletin d'inscription à retourner au plus tard le lundi 09 octobre 2023 avant minuit :

email : contact@trophees-communication.fr

ou voie postale : **Les Trophées de la Communication**
Popcom Event - babel community
954 av Jean Mermoz
34000 Montpellier

